

## Ćosić Dedović, Jasmina (Bosnie-Herzégovine)

[original : anglais]

### Note verbale

L'Ambassade de Bosnie-Herzégovine à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale et a l'honneur de l'informer que la Bosnie-Herzégovine a décidé de présenter la candidature de la juge Jasmina Ćosić Dedović à l'élection au poste de juge de la Cour au titre de la liste A pour les années 2021-2030, qui doit avoir lieu à la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome (New York, 7-17 décembre 2020).

La juge Jasmina Ćosić Dedović est juge à la Cour pénale de Bosnie-Herzégovine (l'une des plus hautes cours du pays) et a une vaste expérience et expertise judiciaire pertinente dans les domaines du droit pénal et du droit international. La candidature de Mme Jasmina Ćosić Dedović est présentée conformément au paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à la résolution ICC-ASP/3/Res.6, telle qu'amendée par les résolutions ICC-ASP/5/Res.5 et ICC-ASP/12/Res.8, annexe II et ICC-ASP/14/Res.4, annexe II, relative à la procédure de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale.

La juge Jasmina Ćosić Dedović a été élue juge près la Cour de Bosnie-Herzégovine en 2016, en vertu des strictes procédures légales du Haut Conseil de la magistrature de la Bosnie-Herzégovine. Indépendamment des vastes qualifications professionnelles, les fonctions exigent également que leur titulaire soit réputé pour son impartialité professionnelle et jouisse d'une haute considération morale. En conséquence, la juge Ćosić Dedović remplit toutes les conditions requises au paragraphe 3 a) de l'article 36.

Le détail de son parcours et les documents requis sont joints à la présente note (CV du juge Jasmina Ćosić Dedović, exposé des qualifications avec une note du Haut Conseil de la magistrature de la Bosnie-Herzégovine n° 08-14-1-481-5/2020).

---